



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chambéry, le 04/04/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sujet du communiqué

RN201 - Restriction de circulation
Maintenance du tunnel des Monts

Communes de Barberaz, Bassens et Chambéry

Direction interdépartementale des routes Centre-Est Service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry

Tél : 04 69 16 62 31
Mél. : srei-chambery.Dirce@developpement-durable.gouv.fr
Mél : pcom.sg.dirce@developpement-durable.gouv.fr

1/1

Immeuble La Villardière
228 rue garibaldi
69446 LYON Cedex 03



La direction interdépartementale des routes Centre-Est vous informe qu'elle va faire procéder à la maintenance des équipements du tunnel des Monts, afin d'assurer la sécurité de l'ouvrage et des usagers qui l'empruntent.

Deux fois par an, des équipes de maintenance interviennent pour vérifier le bon fonctionnement du réseau électrique, des luminaires, de la signalisation, de la ventilation du tunnel.

Afin de permettre ces travaux, la circulation sur la VRU sera modifiée comme suit :

- Dans les nuits du lundi 11 avril au mercredi 13 avril 2022 de 20h00 du soir à 6h00 du matin, la circulation sera interdite dans le tube Nord, sens Grenoble vers Aix-les-Bains, et basculée dans le tube Sud (sens Aix-les-Bains vers Grenoble) qui sera ramené à une voie par sens.

La bretelle d'entrée de « Bassens nord » (n°17) sera fermée et la circulation déviée par l'échangeur de « La Ravoire » (n°19).

- Dans les nuits du mercredi 13 avril au vendredi 15 avril 2022 de 20h00 du soir à 6h00 du matin, la circulation sera interdite dans le tube Sud sens Aix-les-Bains vers Grenoble, et basculée dans le tube Nord (sens Grenoble vers Aix-les-Bains) qui sera ramené à une voie par sens.

Les bretelles d'entrées et de sorties des échangeurs n°15 « La Boisse » et n°16 « Cassine » seront fermées ainsi que la bretelle de sortie de l'échangeur n°17 « Bassens » et la circulation sera déviée par l'échangeur « la Ravoire » (n°19).

La vitesse, aux abords du chantier, sera limitée à 70 et à 50 km/h.

Nous vous invitons à la plus grande prudence sur la zone de chantier et vous remercions de votre compréhension.